



S.A.R.L. DUPOUY - FLAMENCOURT

Géomètres Experts Fonciers DPLG

118-130, avenue Jean-Jaurès - 75942 PARIS CEDEX 19

Tél. : 01 42 02 68 90 - Fax : 01 42 03 67 87

Paris, le 7 juillet 2022

N.REFS : P.4097

Cabinet LETELLIER & PENOT-LETERRIER

Huissiers de Justice

16, rue de Picardie

DE 10192326

93 290 TREMBLAY EN FRANCE

à l'attention de Me LETELLIER

08 JUL 2022

Affaire : EXPERTISE ET DIAGNOSTIC

V.REF. : Selon notre devis n°DE20220360 du 14 Juin 2022.

28343 - SELARL TAVIEAUX MORO - DE LA SELLE / REF=22049

CFF/DIARRA

3 ALLEE PIERRE ET MARIE CURIE - CLICHY SOUS BOIS

REF=331 585 884

Cher Maître,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, concernant l'immeuble cité en référence :

⇒ 1 exemplaire original de l'attestation Loi Carrez

Vous souhaitant bonne réception des présentes,

Je vous prie, Cher Maître, de croire à l'expression de mes meilleurs sentiments.

S.A.R.L. DUPOUY-FLAMENCOURT
Géomètres Experts Fonciers DPLG
n° 01 42 02 68 90 **Serge FLAMENCOURT**
41, rue des Bois
75019 PARIS

Diffusion : SELARL TAVIEAUX MORO - DE LA SELLE

Site web : www.dupouy-flamencourt geometre-expert.fr



CERTIFICAT DE SUPERFICIE	
Loi « Carrez »	
Loi 96-1107 du 18 décembre 1996 et décret n° 97-532 du 23 mai 1997	
N° de dossier : P4097	Date de visite : 01/07/2022
1 - Désignation du bien à mesurer	
3 allée Pierre & Marie Curie 93390 CLICHY SOUS BOIS Appartement 3 pièces 7ème Etage Lot(s) : 111	
2 a - Le propriétaire/bailleur du bien	
Nom, prénom : DIARRA	
2 b - Commanditaire	
Nom - Prénom : SELARL TAVIAUX MORO - DE LA SELLE Adresse : 6 rue de Madrid CP - Ville : 75008 PARIS 8E ARRONDISSEMENT	
DESIGNATION DU /DES LOT(S) DE COPROPRIETE	
Lot numéro Cent Onze (111) : Un appartement situé dans le bâtiment I, escalier C, au 7 ^{ème} étage, 2 ^{ème} étage porte, comprenant : entrée, 3 pièces principales, cuisine, salle de bains, wc, dégagement et placard.	
3 - Description du bien mesuré	
Pièce désignation	Superficie carrez (en m ²)
Entrée avec placard	7.35
Séjour	14.35
Chambre 1	11.00
Chambre 2	10.65
Cuisine	6.70
Salle de bains	4.35
wc	1.15
4 - Superficie privative totale du lot : 55.55 m²	

Recommandation ! : L'attestation de superficie privative dite « carrez » ne peut en aucun cas être annexée au contrat de location dans le cadre de la mention de la surface habitable. Ces deux définitions ne répondent pas à la même réglementation ; en cas de sinistre, notre responsabilité ne pourrait être mise en cause.

Intervenant : Thierry M. LEFEVRE
Fait à : PARIS 19E ARRONDISSEMENT
Le : 01/07/2022
Le Géomètre- Expert